

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2024/05

**Objet : « Soutien à 48 projets pédagogiques des jeunes du territoire -
premier degré»**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 13/03/2024 validant la programmation pour l'année 2024,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Soutien à 48 projets pédagogiques des jeunes du territoire – premier degré** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations pour 48 projets aidées	36 000.00	CD 73	12 750.00
		Région	23 250.00
TOTAL	36 000.00	Total	36 000.00

Article 2

Le conseil départemental de la Savoie et la Région Auvergne Rhône Alpes seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 07 mai 2024

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

